

systemes

Fiscalité

Druon Delot

**La
responsabilité
fiscale
des dirigeants
d'entreprise**

L.G.D.J

SOMMAIRE

ABRÉVIATIONS	5
INTRODUCTION	9
TITRE I ÉVASION FISCALE ET FRAUDE FISCALE DES DIRIGEANTS	13
CHAPITRE 1 LE CONTENTIEUX DE L'ABUS DE DROIT	17
Section 1. Le dirigeant face à la menace de l'abus de droit	18
§ 1. La portée de l'action.....	20
A. Une action spécifique au droit fiscal	20
B. ...alimentée par l'habileté des dirigeants sociaux.....	32
§ 2. Les limites de l'action	48
A. Le dirigeant et les garanties procédurales de l'abus de droit	51
B. Le dirigeant accomplissant un acte anormal de gestion se situe à la frontière de l'abus de droit.....	61
Section 2. Le dirigeant et les présomptions fiscales de simulation ...	70
§ 1. Le dirigeant et les présomptions fiscales d'évasion interne	72
A. Le dirigeant et les présomptions légales de fictivité et de déguisement	72
B. Le dirigeant et les présomptions légales d'interposition de personnes	88
§ 2. Le dirigeant et les présomptions fiscales d'évasion internationale.....	92
A. Le dirigeant et les présomptions légales de fictivité et de déguisement.....	93
B. Le dirigeant et les présomptions légales d'interposition de personnes	99

CHAPITRE 2 RESPONSABILITÉ PÉNALE ET SOLIDARITÉ DU DIRIGEANT EN MATIÈRE FISCALE.....	103
Section 1. La responsabilité pénale du dirigeant en droit fiscal.....	105
§ 1. Les éléments constitutifs de l'infraction et la mise en cause des dirigeants	106
A. l'élément matériel	106
B. La détermination de l'élément intentionnel de l'infraction...	110
§ 2. Procédure pénale et prononcé de la responsabilité du dirigeant.....	114
A. La règle « non bis in idem »	116
B. Le prononcé de la condamnation pénale et le dirigeant ...	122
Section 2. La solidarité fiscale du dirigeant.....	125
§ 1. La solidarité pénale de l'article 1745 du Code général des impôts	125
A. Le dirigeant solidairement condamné au paiement des impôts fraudés	126
B. La condamnation solidaire du dirigeant est-elle une « accusation en matière pénale » ?	129
§ 2. La pénalité et la solidarité fiscale instituée par l'article 1763 A du Code général des impôts.....	130
A. La pénalité pour distribution occulte.....	133
B. La solidarité fiscale de l'article 1763 A du CGI	136
TITRE II	
LA RESPONSABILITÉ CROISÉE DU DIRIGEANT ET DE L'ADMINISTRATION FISCALE	
	143
CHAPITRE 1 LA RESPONSABILITÉ FISCALE DU DIRIGEANT	145
Section 1. Champ d'application.....	146
§ 1. La nature des manquements.....	147
A. L'inobservation des obligations fiscales	148
B. Les manœuvres frauduleuses.....	151
§ 2. Les limites.....	154
A. Une représentation effective	154
B. Les garanties procédurales	167
Section 2. La nature juridique de l'action	175
§ 1. Une responsabilité de droit commun.....	175
A. Le régime des actions des articles L.266 et L.267 du LPF ...	179
B. La responsabilité fiscale remet-elle en cause le possible cumul entre plusieurs actions ?	184
§ 2. Les effets de l'action en responsabilité fiscale	187
A. La solidarité fiscale et les conceptions civilistes	187
B. La responsabilité fiscale confrontée à la solidarité passive et à l'obligation <i>in solidum</i>	191

OLIDARITÉ CALE.....	103
ent en droit fiscal.....	105
action et la mise	106
.....	106
ctionnel de l'infraction...	110
la responsabilité	114
.....	116
énale et le dirigeant ...	122
.....	125
5 du Code général	125
nné au paiement	126
geant est-elle	129
e » ?	130
nstituée	133
al des impôts.....	133
te.....	136
3 A du CGI	136
DIRIGEANT ET	143
DIRIGEANT	145
.....	146
.....	147
ales	148
.....	151
.....	154
.....	154
.....	167
.....	175
.....	179
66 et L.267 du LPF ...	179
in cause le possible	184
.....	187
é fiscale	187
s civilistes	187
à la solidarité	191
.....	191

CHAPITRE 2 LA RESPONSABILITÉ DE L'ADMINISTRATION DU FAIT DES DOMMAGES CAUSÉS PAR L'ACTIVITÉ DES SERVICES FISCAUX À L'ÉGARD DU DIRIGEANT	195
Section 1. La responsabilité des services fiscaux à l'égard du dirigeant	198
§ 1. Un lien de causalité direct	199
A. L'écran de la personnalité morale	200
B. L'arrêt du Conseil d'État, 9e et 8e ss-sect., 16 juin 1999, req. n° 177 075, M. Tripot.....	202
§ 2. Les fautes de service.....	205
A. De la faute lourde de l'administration fiscale	205
B. ...à la faute simple de l'administration fiscale.....	210
Section 2. L'indemnisation du dirigeant	212
§ 1. La réparation du préjudice subi	213
A. L'incidence des causes étrangères	214
B. Une réparation complète et homogène	215
§ 2. Le risque fiscal est-il assurable ?	218
A. L'assurance responsabilité civile du dirigeant devant la prise en compte du risque fiscal	219
B. Les exclusions d'assurance	222
CONCLUSION	225
BIBLIOGRAPHIE	227
INDEX ALPHABÉTIQUE	235